

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
de la Haute-Savoie

Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois

**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2025.074 Séance du **VINGT ET UN JUILLET DEUX MILLE VINGT-CINQ**
Date de la convocation : Mardi 15 juillet 2025
Président de séance : M. Patrick ANTOINE
Secrétaire de séance : Mme Pascale PELLIER
Quorum : 14

17 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY-MERMET, LAMBELET, SILLARD, BARBERIS, JOLIVET, PARRET, GAUD-DAVIET, PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, BREGEGERE, PAILLASSON,

6 pouvoirs :

Séverine FRIES-CHATAGNAT à Pascale PELLIER, Maurice BERTRAND à Véronique FENEUL, Jean-Pierre JOURNE à Patrick SILLARD, Christine MOUCHET à Anne-Lise VOUTAY-MERMET, Laetitia REAL-LAFFRIQUE à Stéphanie BREGERERE, Johann MARTINEZ à Patrick ANTOINE

4 absents :

MM. ALPSTEG, ROGUET (excusé), RIBOURDOUILLE et RICHARD (excusé)

Objet : Opération de construction du nouveau groupe scolaire René Cassin (marché n°2308) – Lot n°10 : Serrurerie- Avenant n°3

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2021.044 du Conseil municipal du 19 avril 2021 actant de l'opération « Construction du nouveau groupe scolaire René Cassin » et validant le programme de l'opération ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 26 février 2024 attribuant le lot n°10 « Serrurerie » à l'entreprise SAS SOCIETE DE TRAVAUX ALPINS pour un montant de 622 224,21 € HT, soit 746 669,05 € TTC ;

Vu la délibération n°2024.019 du Conseil municipal du 26 février 2024 prenant acte de la décision de la Commission d'Appel d'offres du 26 février 2024 ;

Vu la délibération n°2025.005 du Conseil municipal du 20 janvier 2025 autorisant la signature de l'avenant n°1 pour une moins-value de – 31 292,50 € HT, soit – 37 551,00 € TTC ; soit à – 5,03 % du montant initial ;

Vu la délibération n°2025.069 du Conseil municipal du 23 juin 2025 autorisant la signature de l'avenant n°2 pour une plus-value de 7 152,00 € HT, soit 8 582,40 € TTC ; soit à – 3,88% du montant initial ;

N° 2025.074

Considérant que dans le cadre de l'opération de travaux de construction du nouveau groupe scolaire René Cassin, un avenant doit être établi pour le lot 10 « Serrurerie » notifié le 22 avril 2024 à l'entreprise SAS SOCIETE DE TRAVAUX ALPINS ;

Considérant que cet avenant a pour objet d'opérer une plus-value à la suite de l'établissement de la fiche de travaux modificative (FTM) 10-005 par le maître d'œuvre concernant l'ajout d'un garde-corps pour la trémie du R+1 en remplacement des BTC ;

Considérant que l'avenant n°3 entraîne une plus-value de 15 000,00 € HT, soit 18 000,00 € TTC sur le montant du marché ;

Considérant que selon l'article R. 2194-8 du code de la commande publique, le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens et à 15% du montant initial ;

Considérant que le montant initial du lot s'élève à 622 224,21 € HT, soit 746 669,05 € TTC ;

Considérant que les modifications des avenants 1, 2 et 3 entraînent une moins-value de - 9140,50 € HT, soit de - 1,47% du montant initial ;

Considérant que le nouveau montant du marché est fixé à 613 083,71 € HT, soit 735 700,45 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ARTICLE 1 : **APPROUVE** l'avenant n°3 opérant les modifications précitées ;

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le présent avenant et tout document nécessaire à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance
Pascale PELLIER



pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 23 juillet 2025
Le Maire

Patrick ANTOINE



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 25/07/2025



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.